



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 37100

Texte de la question

M. Jacques Pélissard appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme des lycées, et en particulier la réforme de la classe de seconde. L'ARELAB (Association régionale des enseignants de langues anciennes de l'académie de Besançon) qui a pour objet de promouvoir l'étude des langues et civilisations de l'Antiquité exprime ses craintes quant au futur dispositif tel qu'il est actuellement présenté. Les élèves ne pourront pas, dans les faits, suivre des modules de latin et de grec à la fois, et les élèves non-littéraires ne pourront, semble-t-il, même pas choisir de suivre des modules de langues anciennes ; la semestrialisation aura pour conséquence d'inciter les lycéens à ne suivre ce type de cours que pendant un semestre, au lieu d'une année ; enfin, l'impossibilité de valider ce type d'enseignement pour le baccalauréat risque de décourager les élèves de choisir ces matières. Les mesures proposées entraîneront donc une réduction considérable des effectifs pour les langues anciennes. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur cette question.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale mesure toute l'importance de l'enseignement des langues anciennes pour la formation culturelle des élèves de collèges et de lycées. Il n'est donc pas dans ses intentions de limiter la place de ces disciplines dans l'enseignement secondaire. Concernant le lycée, le ministre a décidé de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme de la classe de seconde initialement prévue à la rentrée 2009 afin de pouvoir prolonger la concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux et des lycéens, en abordant tous les sujets et notamment l'équilibre respectif des disciplines. Il a chargé Richard Descoings, directeur de l'institut d'études politiques, de conduire ce travail. Dans ce cadre, le statut des langues anciennes, langues de culture, sera bien évidemment évoqué dans la proposition faite par M. Descoings afin que la pérennité de ces enseignements puisse être assurée.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37100

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10603

Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4915